Information du bureau exécutif de la FINA (en date du 14 mars 2012)

Considérant que certaines fédérations font une interprétation erronée de la réglementation relative à la coulée en Brasse, pour ce qui concerne l'ondulation en papillon autorisée, durant la coulée de départ, et au cours de chaque virage de brasse, vous voudrez bien trouver ci-dessous l'interprétation correcte et précise de cette règle de la F.I.N.A.

Règles SW 7.1 et SW 7.2:

SW 7.1 : Après le départ et après chaque virage, le nageur est autorisé à n'effectuer qu'une SEULE et unique traction des deux bras, complètement vers l'arrière, c'est-à-dire jusque le long des cuisses. Au cours de chaque départ et à chaque coulée, le nageur peut être complètement « immergé ».
Une ondulation de papillon ***UNIQUE*** est autorisée durant cette première traction de bras, lors du départ ou des virages, celle-ci étant suivie d'un ciseau de brasse.

Interprétation de la règle :
Le premier mouvement de bras (traction) commence ***dès la séparation*** des 2 mains.
Lire : l'ondulation peut donc être réalisée soit au tout début, soit durant l'exécution de la traction, soit en toute fin de cette première traction.

SW 7.2 : A partir du début de la première traction de bras, lors du départ et après chaque virage, le corps doit être sur la poitrine (lire : à l'horizontale). Il n'est pas autorisé à rouler sur le sauvegarder à tout moment. Dès le début et tout au long de la course, le cycle de course doit être un mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements de la bras doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans un mouvement alternatif.

Interprétation de la règle :
Une « pause » après la séparation des mains n'est pas une violation de la règle.
Lire : un temps d'arrêt est possible au cours de l'exécution de cette traction, mais sans retour partiel des mains et/ou des bras vers l'avant.